### AR Prefecture

017-200041523-20250224-DEC117\_2025-AU Regu le 24/02/2025

#### Administration Service Antilles



Décision n° 117/2025 RL

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE

### Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par ellemême).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame JEAN--ZODROS Lylia en tant qu'esthéticienne du 24 février au 9 mars 2025.

Fait à Jonzac, Le **24** FEV. 2025 Le Président Claude BELOT

de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation, la 8º Vice-Présidente étant absente, le 2º Vice-Président : M. Jacky QUESSON



# Communauté des Communes de la Haute-Saintonge